

DOCUMENTATION RELATIVE AUX CLASSIFICATIONS, RENOUELEMENTS ET CDN EXPORT

Les documents listés dans ce tableau ne traitent pas des conditions de délivrance du certificat d'immatriculation (CI), mais ils indiquent les circonstances qui conduisent OSAC à devoir attendre un accord formel du bureau des immatriculations de la DGAC avant de pouvoir initier son action.

Cas rencontré	Concerne	Documentation postulant	Documentation interne OSAC	Formulaire	Remarque	
PREMIERE DELIVRANCE TITRE NAVIGABILITE POUR AERONEFS NEUFS						
Délivrance CDN aéronef neuf fabriqué par un 21G ou 21F français	Aéronef neuf produit par un organisme français sous agrément Partie 21 (G ou F), quel que soit le lieu de production	P-22-01	I-22-01-1	Demande effectuée conformément au P-22-01 (voir les annexes)		
Classification aéronef neuf importé	Aéronef neuf : - produit sous l' <u>agrément</u> 21G ou <u>21F</u> <u>délivré</u> par l' <u>EASA</u> , ou un Etat membre autre que la France ou - importé d'un Etat tiers	P-22-00	P-22-00	Demande via le site internet d'OSAC F-22-00-1		
PREMIERE DELIVRANCE TITRE NAVIGABILITE <u>DE L'AUTORITE FRANCAISE</u> POUR AERONEFS USAGES						
Classification aéronef usagé relevant de la réglementation communautaire importé d'un Etat membre de l'EASA	Avec un CEN valide	P-22-00	P-22-00	Demande via le site internet d'OSAC F-22-00-5		
	Avec un CEN échu	Examen de navigabilité réalisé par OSAC	P-22-00	P-22-00; G-40-01 ANNEXE X I-22-00-2	Demande via le site internet d'OSAC F-22-00-3	Ce formulaire vaut également recommandation si examen de navigabilité effectué par un <u>organisme agréé</u> . L'étude de la recommandation est traitée par OSAC conformément à la <u>I-22-00-2</u>
		Examen de navigabilité réalisé par <u>organisme agréé</u>	P-22-00 G-40-01 ANNEXE X CAME/CAE	Etude recommandation si examen navigabilité réalisé par un organisme agréé	Demande vers un organisme agréé F-22-00-3	
Classification aéronef usagé importé d'un Etat tiers	Examen de navigabilité réalisé par OSAC (aéronef de moins de 2,7t ou ballon)	P-22-00	P-22-00 G-40-01 ANNEXE X I-22-00-2	Demande via le site internet d'OSAC F-22-00-2	Ce formulaire vaut également recommandation si examen de navigabilité effectué par un <u>organisme agréé</u> . L'étude de la recommandation est traitée par OSAC conformément à la <u>I-22-00-2</u>	
	Examen de navigabilité réalisé par <u>organisme agréé</u>	P-22-00 G-40-01 ANNEXE X CAME/CAE	Etude recommandation si examen navigabilité réalisé par un organisme agréé	Demande vers un organisme agréé F-22-00-2		

DOCUMENTATION RELATIVE AUX CLASSIFICATIONS, RENOUELEMENTS ET CDN EXPORT

Les documents listés dans ce tableau ne traitent pas des conditions de délivrance du certificat d'immatriculation (CI), mais ils indiquent les circonstances qui conduisent OSAC à devoir attendre un accord formel du bureau des immatriculations de la DGAC avant de pouvoir initier son action.

Cas rencontré	Concerne	Documentation postulant	Documentation interne OSAC	Formulaire	Remarque
Classification <u>Light Sport Aircraft</u>		<u>P-22-17</u>		<u>F-22-17-1 : demande de documents de bord pour un avion LSA usagé importé d'un Etat membre avec un laissez-passer valide</u> <u>F-22-17-2 : demande de documents de bord pour un avion LSA usagé importé d'un Etat membre avec un laissez-passer non valide</u>	Demande via le site internet d'OSAC

DOCUMENTATION RELATIVE AUX CLASSIFICATIONS, RENOUELEMENTS ET CDN EXPORT

Les documents listés dans ce tableau ne traitent pas des conditions de délivrance du certificat d'immatriculation (CI), mais ils indiquent les circonstances qui conduisent OSAC à devoir attendre un accord formel du bureau des immatriculations de la DGAC avant de pouvoir initier son action.

Cas rencontré	Concerne	Documentation postulant	Documentation interne OSAC	Formulaire	Remarque
RENOUELEMENT VALIDITE TITRE DE NAVIGABILITE					
Renouvellement CDN national avec examen de navigabilité effectué par OSAC	Aéronef immatriculé F de niveau OACI relevant de l'annexe I	<u>P-23-01</u>		Demande via <u>le site internet d'OSAC</u> Formulaires figurant dans la <u>P-23-01</u>	
Renouvellement CEN 15a avec examen de navigabilité effectué par OSAC	Aéronef immatriculé F	<u>G-40-01 ; G-40-01 ANNEXE X</u>		Demande via <u>le site internet d'OSAC</u> <u>F-40-01-3</u>	Ne vaut que pour les aéronefs de moins de 2,7t ou pour les ballons
Délivrance CEN 15a sur recommandation effectuée par un <u>organisme agréé</u>	Aéronef immatriculé F suivi par un <u>organisme agréé</u> , mais pas encore en environnement contrôlé <u>ou suivi</u> par un <u>organisme</u> qui ne dispose pas du privilège I	<u>G-40-01 ; G-40-01 ANNEXE X CAME/CAE</u>	<u>I-22-00-2</u> Etude recommandation	Demande vers <u>l'organisme agréé</u> <u>F-40-01-3</u>	L'étude de la recommandation est traitée par OSAC conformément à la <u>I-22-00-2</u>
<u>Renouvellement (réémission) CEN 15c</u> avec examen de navigabilité effectué par OSAC	<u>Aéronef immatriculé F sous régime Part-ML</u>	<u>G-40-01 G-40-01 ANNEXE X</u>	<u>F-40-01-4</u>		
Renouvellement LP Light Sport Aircraft		<u>P-22-17</u>		<u>F-22-17-3 : Demande de renouvellement d'un laissez-passer LSA</u>	<u>Demande via le site internet d'OSAC</u>
Renouvellement des LP EASA « ex-CDNR	<u>aéronefs « orphelins » (i.e. dont le détenteur du certificat de type n'existe plus ou a renoncé au certificat de type) immatriculés en France qui font l'objet d'un laissez-passer « EASA » dont les conditions de vol sont basées sur la réglementation française CDNR.</u>	<u>P-23-30 RP-42-50</u>		<u>F-22-50-0 AC160a</u>	<u>Demande via le site internet d'OSAC</u>

DOCUMENTATION RELATIVE AUX CLASSIFICATIONS, RENOUELEMENTS ET CDN EXPORT

Les documents listés dans ce tableau ne traitent pas des conditions de délivrance du certificat d'immatriculation (CI), mais ils indiquent les circonstances qui conduisent OSAC à devoir attendre un accord formel du bureau des immatriculations de la DGAC avant de pouvoir initier son action.

Cas rencontré	Concerne	Documentation postulant	Documentation interne OSAC	Formulaire	Remarque
CDN EXPORT					
<u>Délivrance CDN Export aéronef neuf fabriqué par un 21G ou 21F français</u>	<u>Aéronef neuf produit par un organisme français sous agrément Partie 21 (G ou F), quel que soit le lieu de production</u>	<u>P-22-01</u>	<u>I-22-01-1</u>	<u>Demande effectuée conformément au P-22-01 (voir les annexes)</u>	
Délivrance CDN export avec examen de navigabilité effectué par OSAC	Aéronef immatriculé F ou récemment radié du registre ou Aéronef civil non "F-"	<u>P-22-04</u>		<u>F-22-04-1</u>	
Délivrance CDN export avec examen de navigabilité et recommandation effectués par un <u>ORGANISME AGRÉE</u>		<u>P-22-04</u> <u>CAME/CAE</u>	<u>P-22-04</u> <u>I-22-00-2</u> Etude recommandation <u>ORGANISME AGRÉE</u>	<u>F-22-04-1</u>	

Nota : pour les inspecteurs OSAC, se reporter aux documents en vigueur pour la classification des CDNR de l'annexe I du règlement [2018/1139](#).